

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, président

Le mardi 25 mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt et un, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la SCOMAM à Laval, sous la présidence de M. Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel (à partir de 18 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon (à partir de 18 h 38), Bruno Bertier, Marie Boissongontier, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 16), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Sultani (à partir de 18 h 13), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Isabelle Marchand, Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 29), Christine Dubois (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard (jusqu'à 18 h 51), Éric Morand, Fabien Robin, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Gérard Travers, Mickaël Marquet, Louis Michel, Michel Paillard.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 38), Patrice Morin a donné pouvoir à Camille Petron, Antoine Caplan a donné pouvoir à Christine Droguet, Bruno Fléhard a donné pouvoir à Marie Boissongontier, Nadège Davoust a donné pouvoir à Georges Poirier, Paul Le Gal-Huamé a donné à Bruno Bertier, Kamel Oghi a donné pouvoir à Catherine Roy, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Anne-Marie Janvier, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Noémie Coquereau, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Yannick Borde a donné pouvoir à Corinne Segretain.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Nicole Bouillon et Éric Paris ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

045/2021 – MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – ANNULATION DE LOYERS EN FAVEUR DES LOCATAIRES DES BÂTIMENTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION AYANT UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION

Les loyers des bâtiments économiques propriété de Laval Agglomération dont les locataires exercent une activité de restauration sont annulés selon le tableau ci-dessous :

Commune	Site	Bénéficiaire	Objet	Montant H.T
Changé	Golf	Resto Le Green	Bail commercial du 26 janvier 2017 Avenant °1 au bail commercial du 26 janvier 2017	16 666,65 €
Laval	Halte Fluviale	M. et Mme Régnier La Corévatine	Convention d'occupation et d'exploitation de la Halte Fluviale du 18 mai 2017	416,67 €
Olivet	Restaurant Le Salvert	M. et Mme PHI- LOUZE Sébastien	Bail commercial du 15 et 18 décembre 2014	4 594,20 €
Entrammes	Halte Fluviale	Les Bateliers	Bail dérogatoire	2 132,90 €

Une enveloppe de 44 000 € sera inscrite au budget supplémentaire 2021. Les loyers appelés seront annulés par mandats émis sur le chapitre budgétaire 67 - nature comptable 6745 – LC 26541.

L'exonération des loyers sera prolongée jusqu'à la réouverture des espaces de restauration actuellement fermés.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

046/2021 – MESURE DE SOUTIEN À LA RELANCE – VALIDATION D'UNE NOUVELLE OPÉRATION TICKET COMMERÇANT COMMERCE / CAFÉS-HÔTELS-RESTAURANTS / CULTURE / SPORT

Laval Agglomération met en œuvre à partir du 17 juin 2021 une opération ticket commerçant dédiée aux commerces/cafés-hôtels-restaurants, aux établissements culturels et aux associations sportives du territoire de Laval agglomération.

Laval Agglomération alloue une enveloppe de 466 000 € à la mise en œuvre de cette opération, à savoir 400 000 € pour le financement de tickets commerçants et 66 000 € TTC pour les frais de prestation, pour lesquels il est demandé une participation de la Banque des territoires.

Le président ou son représentant est autorisé à solliciter le département de la Mayenne et la région des Pays de la Loire, pour participer financièrement à l'opération.

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que les documents qui découleraient de cette sollicitation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Laval Agglomération au titre de l'année 2021.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Jérôme Allaire).

047/2021 – MESURE DE SOUTIEN À L'ECONOMIE – RÉVISION N° 4 DU RÉGIME D'AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

La révision n° 4 du régime d'aide à l'immobilier économique joint en annexe de la délibération est approuvée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2021.

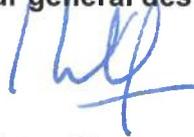
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 28 mai 2021

Le Directeur général des services,




Fabrice Martinez